

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du Jeudi 10 Juillet 2025

Délibération affichée
Le 22 JUIL. 2025

Effectif du Conseil : 33
Présents : 22
Absents et Excusé(es) : 07
Procuration(s) : 04

N° d'ordre : 53/2025

Domaine d'intervention : 4.1/ Personnel Titulaires et stagiaires de la Fonction
Publique Territoriale

L'an deux mil vingt-cinq et le Jeudi dix du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du quatre juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 04 juillet 2025.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; -
- Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Maire-Adjoint ; M. BOYAU Alex, Maire-Adjoint 4^{ème} ; - Mme
PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme
OTTO Julie, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 8^{ème} Maire-Adjoint. - Mme
LACROIX, Jenia, 9^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme LYSIMAQUE
Maguy ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly ; - M.
FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M.
ISSA Jean-François ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; -
M. BROLIRON Jean-François ; - M. BIDELOGNE Fred ; - **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. RUART Alex, 2^{ème} Maire-
Adjoint (procuration donnée à M. BOYAU Alex) ; - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à
M. ATALLAH André) ; - Mme LESTIN Léna (procuration donnée à Mme OTTO Julie) ; - M.
TABAR Patrice (procuration donnée à M. MARCEL Didier) : **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS : - Mme RENÉ-GABRIEL Murielle ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. EUGENE-
SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGÉ
Dunia ; - Mme OUSSÉLIN Johanna, **Conseillers Municipaux.**

**DÉLIBÉRATION PORTANT ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DES EMPLOIS PERMANENTS.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025 - DELIB N° 53 /2025 - REF : 4.1/ PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
« DÉLIBÉRATION PORTANT ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS. »**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du code général des collectivités territoriales imposent la tenue d'un « état du personnel ».

Le conseil adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité.

Par ailleurs ; il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au regard des derniers mouvements de personnel, des évolutions de carrière et des besoins en recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il est donc proposé au Conseil d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et suivants,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3

du code général de la fonction publique,

VU la délibération n° 06/2025 du 16 janvier 2025 portant sur la création de poste et la modification du tableau des emplois communaux au 01 février 2025,

VU l'avis du comité social territorial en date du 20 juin 2025,

CONSIDÉRANT le besoin de la collectivité territoriale ou de l'établissement de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025 - DELIB N° 53 /2025 - REF : 4.1/ PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
« DÉLIBÉRATION PORTANT ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS. »

**DÉCIDE À LA MAJORITÉ
SOIT 23 VOIX POUR DONT 04 PROCURATIONS
03 ABTECTIONS**

(Mme PENCHARD Marie-Luce, Mme GAUTHIEROT Franciane, M. BROLIRON
Jean-François)

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité, à compter du 10 juillet 2025 comme suit :

Filières / Grades	Cat.	Effectifs Budgétaires Théoriques	Postes Pourvus	Postes vacants	Dont Postes TNC
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur Général des Services	A	1	0	1	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	2	1	1	0
Directeur des services techniques	A	1	1	0	0
Collaborateur de cabinet	A	1	0	1	0
TOTAL Emplois Fonctionnels		5	2	3	0
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Hors Classe	A	0	0	0	0
Attaché Principal	A	4	2	2	0
Attaché	A	7	6	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	11	6	5	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	5	2	3	0
Rédacteur	B	9	3	6	0
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Cl.	C	54	45	9	1
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Cl.	C	15	11	4	0
Adjoint Administratif	C	18	11	7	0
TOTAL Filière administrative		123	86	37	1

FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur Hors Classe	A	1	0	1	0
Ingénieur Principal	A	2	2	0	0
Ingénieur	A	2	2	0	0
Technicien	B	1	1	0	0
Agent de Maîtrise Principal	C	25	22	3	0
Agent de Maîtrise	C	62	50	12	0
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	C	13	10	3	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	26	14	12	1
Adjoint Technique	C	20	16	4	0
Total filière technique		152	117	35	1
FILIERE SOCIALE					
ATSEM Principal de 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	0
Total filière sociale		1	1	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIAL					
Puéricultrice Cadre Supérieur de santé	A	1	0	1	0
Puéricultrice Hors Classe	A	2	1	1	0
Puéricultrice de classe normale	A	1	0	1	0
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	1	0	1	0
Educateur de Jeunes Enfants	A	1	0	1	0
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B	11	6	5	0
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	3	2	1	0
Total filière médico-sociale		20	9	11	0
FILIERE CULTURELLE					
Attaché de conservation	A	1	1	0	0
Assistant de conservation Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} Classe	C	2	2	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} Classe	C	0	0	0	0
Adjoint du Patrimoine	C	1	0	1	0
Total filière culturelle		5	3	2	0

FILIERE SPORTIVE					
Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1ère Cl	B	1	1	0	0
Total filière sportive		1	1	0	0
FILIERE ANIMATION					
Animateur Principal de 1ère Classe	B	1	0	1	0
Animateur Territorial	B	1	0	1	0
Adjoint d'animation principal de 1ère Classe	C	34	28	6	0
Adjoint d'animation principal de 2ème Classe	C	14	3	11	0
Adjoint d'animation	C	11	5	6	0
Total filière animation		61	36	25	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Chef de Service de Police Principal 1ère Classe	B	1	1	0	0
Chef de Service de Police Principal 2ème Classe	B	0	0	0	0
Brigadier Chef Principal	C	7	7	0	0
Gardien-Brigadier	C	3	3	0	0
Total filière police municipale		11	11	0	0
TOTAL GENERAL		379	266	113	2

ARTICLE 2 : D'ABROGER les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,

ARTICLE 3 : DE PRÉVOIR les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois,

ARTICLE 4 : D'AUTORISER monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 5 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le 22 JUIL. 2025

ID : 971-219711058-20250710-532025-DE



**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025 - DELIB N° 53 /2025 - REF : 4.1/ PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
« DÉLIBÉRATION PORTANT ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS. »**

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

18 JUIL. 2025

Fait à Basse-Terre, le

17 JUIL. 2025

La transmission en Préfecture le

L'affichage *et/ou* la publication le

22 JUIL. 2025

Et/ou la notification le

Le Maire,

André ATALLAH

Le Maire

André ATALLAH